

NOUVELLES VAGUES

N°48

Le point sur le
nouveau Code
Aide à la Jeunesse

Les jeunes s'engagent
pour le climat

Échange avec
Rachid Madrane

Aide à la Jeunesse
et OJ : main dans
la main ?





Dépassons nos zones de confort

Que ce soit lors de nos Conseils d'Administration ou nos rendez-vous plus larges entre associations comme le récent Drink de Nouvel An, je découvre à chaque fois des réalités et des enjeux qui dépassent largement mon petit train-train d'Organisation de Jeunesse, mettant l'animation des enfants au centre de la construction de l'individu. Surprise, découverte, désaccord, soutien, intérêt, débat, questionnement...

Autant de réactions que la vie à l'intérieur de Relie-F crée en son sein. Ainsi va du secteur de l'Aide à la Jeunesse et de ses services qui se situent dans un cercle bien au-delà de mes pratiques habituelles. A priori, au-delà même d'un secteur dit « de la Jeunesse » qui s'est récemment retrouvé à l'occasion du départ de « sa » Ministre vers le maïorat de Flémalle.

Nadia Cornejo, présidente de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse, nous y a gratifiés d'une métaphore autour des Organisations de Jeunesse et des Centres de Jeunes, les comparant au grand frère et à la petite sœur d'une même famille pouvant s'entendre comme larrons en foire mais aussi, à certaines occasions, se chamailler pour mieux revenir dans les bras l'un de l'autre.

Les acteurs de l'Aide à la Jeunesse seraient-ils dans le même ordre d'idée... des cousins (germains) ? Des membres de la « famille » que l'on ne connaît pas trop mais que l'on retrouve à certaines (grandes) occasions. Il y a ceux liés à la tante SAJ et les autres : amis et AMO de l'oncle au nom imprononçable. Des membres avec lesquels des affinités se créent un peu, beaucoup... ou pas du tout.

À titre personnel, je les rencontre et les identifie au travers des quelques jeunes qui participent à nos Centres de Vacances ou formations, via de rares projets qui se construisent à l'initiative d'animateurs ou suscités par un Ministre qui croise notre regard.

En rejoignant Relie-F, chacun choisit de sortir de « sa » zone de confort. Celle qu'il connaît et dans laquelle il s'engage sans compter. Aujourd'hui, c'est vers ces « cousins » que le Nouvelles Vagues nous emmène. Temps de rencontre complémentaire aux nombreux rendez-vous qui se profilent.

Je souhaite que chacun d'entre nous les accueille ou/et les suscite avec esprit de construction pour cette année 2019 qui n'en manquera pas.

« L'homme ne peut découvrir de nouveaux océans tant qu'il n'a pas le courage de perdre de vue la côte »

André GIDE



Sommaire

Actus des membres 4

Et Relie-F dans tout ça ? 10

Relie-F — Les jeunes et leur smartphone : danger ou liberté ?

Focus actu 12

Relie-F — Les élèves sont plus chauds que le climat

Dossier 14

- 16 Parcours au sein de l'Aide à la Jeunesse
- 18 Le cas particulier des MENA
- 19 Ils travaillent dans l'Aide à la Jeunesse
- 20 Gros plan sur les nouveautés amenées par le Code
- 22 Échange avec Rachid Madrane, Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Jeunesse
- 25 Quand l'Aide à la Jeunesse rencontre les OJ
- 28 Glossaire & sources

Proust 29

écolo j — Chloé Devalckeneer & Arthur Lambert

Carte blanche 30

Quinoa — Stop the Killings - Résister n'est pas un crime

Focus membre 32

Jeunes cdH — Des afterworks pour reconnecter les jeunes avec la politique au Café Citoyen des Jeunes cdH

Actus des membres



Empreintes —

La semaine du son débarque à Namur !

Du 1er au 8 février 2019 aura lieu, pour sa première édition, la semaine du son à Namur. En partenariat avec la semaine du son de Bruxelles et le Quai 22, Empreintes vous propose un événement festif et une diversité d'activités pour sensibiliser le grand public sur une thématique trop peu traitée : l'environnement sonore !

Au programme ? Concert, orchestre interactif, conférence, exposition sonore et bien d'autres surprises vous attendent, et tout cela gratuitement !

Les journées du 5 et du 7 février seront consacrées à des ateliers de découverte du « son » pour les primaires en partenariat avec le Confluent des Savoirs. Une foule d'autres activités à découvrir sur le site www.semaineduson.be.

Jennifer LESIRE



Source : Empreintes



Source : Quinoa

Quinoa — Projets internationaux

Découvrir les luttes féministes au Bénin, rencontrer des militant-e-s des droits des enfants au Népal, monter une pièce de théâtre-action au Burkina, mieux comprendre les défis auxquels font face les communautés rurales en Équateur... Autant de possibilités que recouvre la participation à un projet international ! Le projet international propose à toute personne de s'impliquer bénévolement dans des actions solidaires

mises en place par des associations partenaires de Quinoa, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Il comprend le séjour sur place, une phase préparatoire, ainsi qu'un moment de retrouvailles au retour. Intéressé-e ? Participe à nos soirées d'infos du 5 au 14 février à Bruxelles et en Wallonie. Infos : www.quinoa.be.

Hélène BAQUET

Empreintes	4	CHEFF	7
Quinoa	4	DéFI Jeunes	8
Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse	5	CEF	8
Arc-en-Ciel	6	YFU Bruxelles-Wallonie	9
FCJMP	7	SVI	9

Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse

Nous sommes faits de tous les autres

Sophie JACQMIN

Migrants : mi-citoyens ? À cette question, notre Conseil de Participation des Jeunes a répondu en trois verbes : comprendre, apprendre et agir. Comprendre pourquoi ils posent problème, apprendre qui ils sont et agir pour leur rendre leur dignité. Résultat d'un an de travail : un court-métrage, un dossier pé-

dagogique et un événement festif, culturel et citoyen.

Rassembler 100 personnes un 21 décembre autour du sujet de la migration ? Nos ados l'ont fait, en invitant la presse, les autorités locales et leur fédération d'Organisations de Jeunesse. Et parce que le sujet ne

cesse d'être actuel, ils ont partagé la scène avec une troupe de théâtre et un jeune groupe de rock. Images, textes et musique se sont unis le temps d'une soirée pour sensibiliser, transmettre, espérer.

« Imagine all the people sharing all the world... »

Source : Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse



Opération Arc-en-Ciel

16 & 17 MARS
2019



Arc-en-Ciel

16 & 17 mars :

65ème Opération

Arc-en-Ciel !

Cette année encore, nous vous invitons à participer à l'Opération Arc-en-Ciel, cette grande action de solidarité visant à récolter des vivres non périssables pour les enfants défavorisés. Et cette année n'est pas des moindres puisqu'en 2019, nous fêterons les 65 ans de l'Opération ! Cette 65ème édition

aura lieu les 16 et 17 mars 2019. Les vivres récoltés (biscuits, petits déjeuners, conserves, etc.) sont redistribués aux associations membres d'Arc-en-Ciel et permettent chaque année aux enfants dont elles s'occupent de profiter de loisirs grâce à l'économie qui est faite sur le budget « alimentation ».

En 2018, vous avez été nombreux à nous soutenir et ce sont plus de 118 tonnes qui ont été récoltées ! Prêts à relever le défi encore une fois ? Infos sur www.arc-en-ciel.be/nos-actions.

Justine MINOT

Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP)

Débats, dégenre



Source : FCJMP

La maison des jeunes Vitamine Z organise, une fois par mois, une table citoyenne appelée « débats, des bières ». Pour la seconde édition, le thème était : genre, sexe et inégalités.

La FCJMP a été invitée pour animer le débat. Nous avons co-construit le programme de la soirée. Via un affichage, la MJ a créé un climat propice aux débats et à la réflexion. Pour exemple : avant le débat, un groupe échangeait, sous forme de jeux et de mini-défis, sur les sous-vêtements, l'épilation et les contraintes sociales imposées aux femmes.

Comme il n'y a aucune obligation de participation, les jeunes se sont impliqués selon leurs envies. Au final, les personnes se disent satisfaites du déroulé mais frustrées du peu de personnes actives. De cette frustration et du désir d'aller plus loin sont directement nées des idées de projets et des perspectives.



Source : CHEFF

CHEFF

Femme et queer : quelle place dans la culture ?

Quelle visibilité pour les femmes queer dans la culture et les médias ? Quel travail culturel pour les femmes dans la communauté Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Trans, Queer et Intersexuée (LGBTQI) ? Dans le cadre du L-Festival, le festival lesbien, bi, trans et féministe organisé par la RainbowHouse Brussels, les

CHEFF ont organisé un événement gratuit rassemblant plusieurs femmes actives dans le milieu culturel LGBTQI.

Au programme : une table ronde modérée par Laetitia Vignaud et des ateliers animés par Agnès Vannouvong, Caroline Taillet, Charlotte de Bruges,

Clarisse Locoge et Rachael Moore. Blogueuse, écrivaine, militante, réalisatrice..., elles ont partagé leur expérience au public rassemblé à la bibliothèque de l'Université du Travail de Charleroi le samedi 1er décembre 2018.

Mathilde LAMBILLOTTE

DéFI Jeunes

Chemin de la mémoire : s'interroger pour ne pas reproduire

Deborah LORENZINO

Depuis le mois de mars 2018, les DéFI Jeunes ont entamé une réflexion collective sur notre Histoire. L'objectif ? Comprendre nos racines pour mieux appréhender les enjeux sociétaux tant au niveau national qu'europpéen.

Après la visite de l'exposition « Triangle Rouge », du Fort de Breendonk et de la caserne Dossin, le témoignage d'un ancien rescapé et un voyage en Pologne, notre Chemin de la mémoire se clôture



Source : DéFI

ce 7 février 2019 avec un débat sur la montée des extrêmes dans nos démocraties. Ce retour dans le passé nous a permis de nous interroger sur les causes de cette horreur. Mais aujourd'hui, quelles

leçons en avons-nous tirées ? Dans un contexte où les fakenews et les discours nationalistes tentent de s'imposer, que pouvons-nous faire afin de sauvegarder le « plus jamais ça » ?

Comité des Élèves Francophones (CEF)

Le Pacte d'excellence et la participation des élèves à l'école avec le CEF



Source : CEF

Le CEF organise à nouveau la participation des élèves aux travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Pendant trois week-ends, une quarantaine d'élèves ont pour missions de réfléchir à la manière de communiquer sur ce qui existe déjà en matière de participation à l'école et d'imaginer leur système de représentation au niveau communautaire.

Le premier week-end s'est déroulé à Charleroi les 10 et 11 novembre pour lancer la dynamique et les premières ébauches de travail.

Le second week-end aura lieu en février. Il sera l'occasion de rencontrer des élèves d'autres pays européens qui présenteront leur système de

participation : l'occasion rêvée de faire le plein !

Un troisième week-end, fin avril, permettra aux élèves de conclure leurs travaux et de transmettre, à la Ministre, des propositions très concrètes.

Jérôme GEHRENBECK



YFU BRUXELLES-WALLONIE
Programmes d'Echanges Inter culturels

INSCRIVEZ-VOUS
ET RECEVEZ UNE

**BOURSE DE
1000€**

**NOMBRE DE PLACES
LIMITÉES !**

ESTONIE
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

LETTONIE

POLOGNE

LITUANIE

SLOVAQUIE

ROUMANIE

YFU Bruxelles-Wallonie

L'accessibilité aux programmes chez

YFU Bruxelles-Wallonie

Source : YFU Bruxelles-Wallonie



YFU a pour mission de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect mutuel et la responsabilité sociale par le biais des échanges éducatifs pour les jeunes.

Tous nos candidats sont acceptés sans aucune considération religieuse, raciale, etc. Pour garantir une mixité sociale, la justice et la solidarité, nous avons développé deux

bourses YFU ouvertes à tous avec une priorité à ceux qui sont exclus des publics visés par la bourse du plan Marshall.

Il s'agit de la bourse « Rose-Marie Bronfort » sur fonds propres pour les séjours d'un semestre ou d'une année et de la bourse spéciale « Mobilité européenne » de 1000 € pour un séjour secondaire d'une

année en Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Tchéquie.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur notre site web : www.yfu-belgique.be.

Marine THIRION

Service Volontaire International (SVI) ————— Tout feu, tout miel !

Nous avons la tête dans les nuages au 17ème étage de la Word Trade Center I dans le quartier Nord de Bruxelles... et nous avons bougé !

Voici que nous nous retrouvons, telle une fleur au bout de son fusil... sur l'ancien site des Casernes d'Etterbeek-Ixelles.

Une vraie ruche d'associations (41 !) voit le jour ce printemps pour butiner les joies de l'occupation temporaire de locaux complètement exceptionnels, pendant deux années.

Les happy-culteurs sont les acteurs de SEE U – Brussels qui souhaitait répondre à l'urgence de faire revivre ce site historique des casernes, de lui porter les couleurs du durable, du convivial, de l'original, du social, du partage.

**Service Volontaire International
Rue Fritz Toussaint 8
Bâtiment H, 1050 Bruxelles.**

Isabelle GAUDISSERT



Source : SVI

Et Relie-F dans tout ça ?



Les jeunes et leur smartphone : danger ou liberté ?

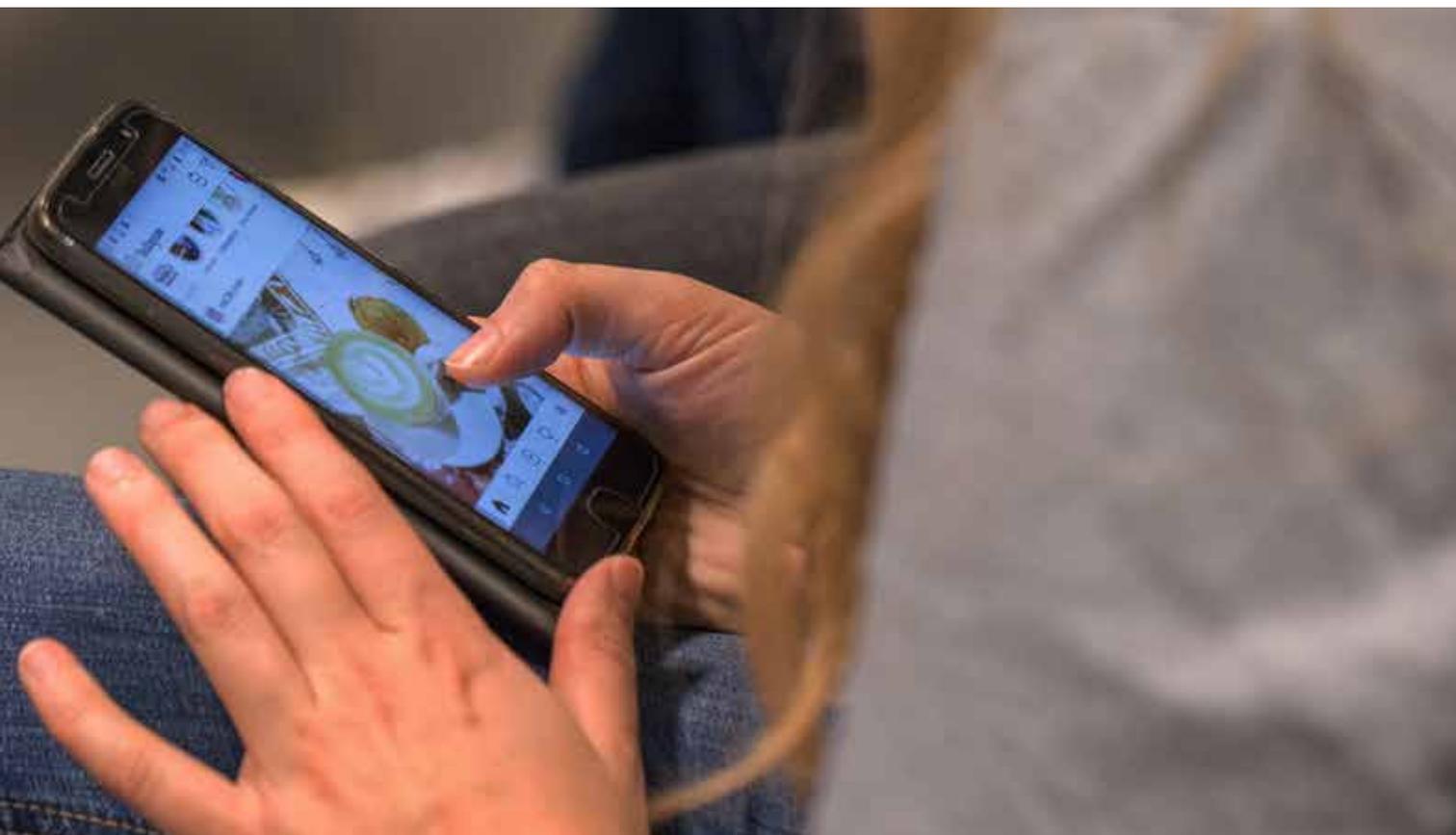
Le 7 décembre 2018, les Mutualités Libres ont organisé un symposium autour de l'impact des smartphones et des réseaux sociaux sur les jeunes : « Grandir en bonne santé à l'ère digitale ». Relie-F, qui a participé au processus, était présent.

Une enquête a été menée au préalable auprès de 976 Belges de 12 à 23 ans par les Mutualités Libres. Il en ressort quelques constats intéressants.

Un jeune sur deux se sent dépendant de son téléphone, mais la communication réelle (en face à face) a autant d'importance que la communication en ligne.

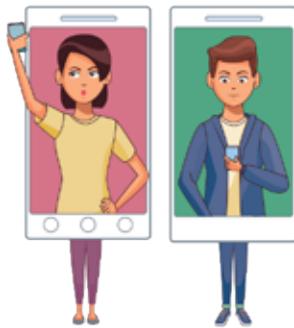
L'école s'approprie de plus en plus l'outil numérique, mais les jeunes sont demandeurs d'un cadre clair pour son utilisation.

Les jeunes estiment utiliser leur « sagesse numérique » : ils paramètrent leurs comptes et publications et ne transmettent pas leurs données personnelles à des inconnus.



SYMPOSIUM

7 décembre 2018



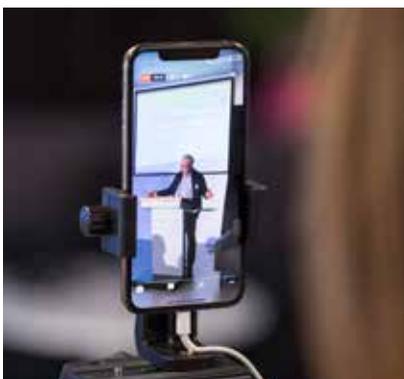
Grandir en bonne santé à l'ère digitale



Source des images : Mutualités Libres



Des chiffres, des présentations d'experts et un débat ont animé la matinée de réflexion dans les locaux des Mutualités Libres. Pour illustrer les conférences, l'organisateur du symposium, Piet Van Eenooche, a fait appel à Relie-F. Ensemble, nous avons rencontré les jeunes du Club de Jeunesse et de Cirqu'conflex, deux maisons de jeunes bruxelloises membres de la FCJMP. Nous les avons interrogés sur leurs habitudes numériques. Leurs interventions, à la fois drôles et sensées, ont été filmées et diffusées au début de l'événement.



Vous trouverez les résultats détaillés de l'enquête, le texte des conférenciers ainsi que le live du symposium en suivant ce lien :

www.mloz.be/fr/content/symposium-grandir-en-bonne-sante-lere-digitale-7122018.

Isabelle BALDACCHINO

**Vous voulez en savoir plus
sur les maisons de
jeunes participantes ?**



Cirqu'Conflex asbl
Espace 16 Arts. rue Rossini 16
1070 Anderlecht - 02 520 31 17
www.cirqu-conflex.be



Club de Jeunesse asbl
Rue des Tanneurs 178
1000 Bruxelles - 02 511 08 46
www.clubdejeunesse.be

Focus actu



Les élèves sont plus chauds que le climat

Depuis le 10 janvier 2019, des milliers de jeunes se déplacent à Bruxelles et ailleurs pour revendiquer la mise en place de politiques contre le réchauffement climatique. Déçus et en colère après un nouvel échec de la COP24 et avec la volonté de prendre exemple sur Greta Thunberg¹, des élèves belges ont décidé de se mobiliser. Leurs revendications sont larges, avec, souvent, trois dénominateurs communs : la volonté que le parlement vote une loi climat, la limitation à 1,5°C du réchauffement climatique et la mise en place d'une véritable justice sociale pour obtenir la justice climatique.

Nous avons interrogé Zoé Dubois, membre du mouvement Génération Climat et Catherine Lemaitre, coordinatrice du Comité des Élèves Francophone, afin de connaître leurs visions au sujet de cette mobilisation.

Zoé Dubois

Relie-F : Comment est née cette idée de mobilisation ?

Zoé Dubois : *Cette mobilisation des jeunes est le symptôme d'une urgence de plus en plus criante. Nous sommes désespérés de voir les pouvoirs publics se complaire dans l'inaction et l'inertie. C'est pourquoi depuis le 10 janvier, les jeunes belges ont décidé d'entrer dans une forme de désobéissance civile en séchant les cours tous les jeudis. Le climat se réchauffe, et nous aussi.*

Programmez-vous d'autres types d'actions ? Serez-vous là tous les jeudis ?

Z.D. : *Il est prévu que la mobilisation dure tous les jeudis jusqu'aux élections du 26 mai. Nous aimerions donc proposer d'autres formes d'actions complémentaires à la grève étudiante : grève générale, assemblées populaires de rues, débats, actions de désobéissance civile voire de blocages... car les politiques n'inverseront fondamentalement pas le cours des choses si la population ne se met pas à entrer en résistance de son côté.*

Que diriez-vous à tous les jeunes belges pour qu'il se joignent au mouvement ce jeudi ?

Z.D. : *« Entrons dans l'histoire, ensemble. Nous sommes à un moment charnière : soit la société est changée en profondeur et en peu de temps, pour la rendre plus écologique, plus démocratique*

et plus juste, soit nous allons vers le chaos. Et chaque fois que de grandes avancées sociales ou culturelles ont eu lieu, c'est quand la Jeunesse s'est mobilisée. Nous avons donc ce rôle de chambouler le cours normal des choses et de faire entendre notre voix. C'est notre avenir qui est directement menacé, nous n'avons donc pas le choix. »

« Le mouvement est lancé et ne s'arrêtera pas. Nous sommes déterminés et nous irons jusqu'au bout »

Quelle a été votre réaction en constatant que vous étiez plus de 35 000 jeudi dernier (le 24 janvier 2019) ?

Z.D. : *Jeudi passé a clairement marqué un point de rupture dans les mobilisations en Belgique. C'était avant tout une grande surprise quand le nombre de 35 000 est sorti, mais surtout une bouffée d'espoir et d'air frais. Maintenant, le mouvement est lancé et ne s'arrêtera pas. Nous sommes déterminés et nous irons jusqu'au bout.*

Source : Relie-F





Catherine Lemaître

Relie-F : Quelle a été votre première réaction face à cette mobilisation ?

Catherine Lemaître : *On était très content mais pas étonné. Ça fait longtemps au CEF qu'on sent que ce sont des questions très prégnantes au niveau de la vie quotidienne des élèves. Ce n'est pas une illumination, une mode, ça ne sort pas de nulle part. C'est vraiment une grosse vague de fond. C'est leur avenir, dans le sens « survie » qui est en jeu. Par contre, l'ampleur est impressionnante.*

En quoi votre rôle d'OJ est important dans ce contexte ?

C.L. : *En tant que CEF, on est là pour soutenir les élèves au cas où ça ne se passe pas bien. Ici, les élèves se mobilisent tout seuls, et tant mieux ; ils n'ont pas besoin de nous. Par contre, s'ils ont des punitions parce qu'ils sont allés manifester, on peut les aider à dialoguer comme des vrais interlocuteurs, ce qu'ils ne sont pas dans le monde scolaire.*

Comment devraient réagir les écoles, idéalement ?

C.L. : *Les écoles doivent faciliter les choses, mettre tout en œuvre pour aider les élèves à se mobiliser le jeudi pour*

« Ces questions sont d'ordre tellement vital, tellement plus importantes qu'une interro ou que rester quelques heures en classe »

ces questions qui sont d'ordre tellement vital, tellement plus importantes qu'une interro ou que rester quelques heures en classe le jeudi. Elles doivent pouvoir mettre à disposition des locaux pour que les élèves s'organisent, fassent des pancartes, créent des slogans... Et puis le jeudi, pour moi, les écoles doivent fermer les yeux. C'est facile à dire. Mais il ne faut pas sanctionner les élèves parce qu'ils se mobilisent pour ça. La réflexion c'est : pourquoi avoir un diplôme s'il n'y a plus moyen de vivre sur la planète ?

Source : Relie-F

La Ministre de l'Enseignement devrait-elle intervenir ?

Z.D. : *Ce serait un peu facile que la Ministre dise « désormais le jeudi c'est manif ». Il faut qu'elle prenne des mesures. Après, quand il y aura des élèves avec 20 demi-jours d'absences injustifiées², la Ministre pourrait dire « les élèves libres, exceptionnellement, peuvent redevenir réguliers ».*

Pourquoi c'est important que ce soit la Jeunesse qui se mobilise ?

C.L. : *La Jeunesse s'est toujours mobilisée, c'est juste qu'on ne la prend pas beaucoup en compte. Pour une fois, le mouvement vient d'un pan de la population qui est totalement discrédité d'habitude (pas de droit de vote, pas le droit d'avoir son mot à dire dans les décisions qui les concernent...). On ne les écoute jamais et là, ils parviennent à montrer qu'on a foiré et qu'ils vont devoir en assumer les conséquences. Ça fait 47 ans, grâce au rapport Meadows, qu'on sait de manière très officielle qu'on va droit dans le mur. Et on n'a rien fait. Ici, on arrive à la fin, juste avant la catastrophe. Si on s'était mobilisé de la même manière à l'époque, les jeunes n'auraient pas besoin de le faire aujourd'hui. Ce sont eux qui ont la vision la plus sérieuse des problèmes. Rien n'a bougé. La Belgique ne prend aucun engagement concret et utile.*

Comment vois-tu évoluer ce mouvement ?

C.L. : *Il ne faut pas s'attendre à ce que les élèves reviennent en cours. Il faut réaliser que c'est un mouvement très sérieux. Certains disent « mais alors, que les jeunes se passent d'iPhone, de vacances en avion ». Je pense que les jeunes sont prêts à ne plus avoir d'iPhone et ne plus partir en avion. Ils le font déjà, en fait. On tente de faire croire qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent alors qu'en fait, si, ils le savent très bien. Bien mieux que des gens qui ne réalisent pas que c'est urgent, c'est une question de survie. On ne mesure pas l'ampleur et la détermination des élèves. C'est le moment de décider avec eux, pas pour eux.*

Alice DEHAESELEER
Relie-F

² À partir de 20 demi-jours d'absences injustifiées, la réglementation prévoit que la personne devient élève libre et donc rate son année.

Aide à la Jeunesse et OJ : main dans la main ?



Dossier

Secteur voisin du nôtre, celui de l'Aide à la Jeunesse n'est pas toujours bien connu par les acteurs des OJ. Pourtant, nombreux sont les ponts potentiels qui ne demandent qu'à être créés entre les deux secteurs.

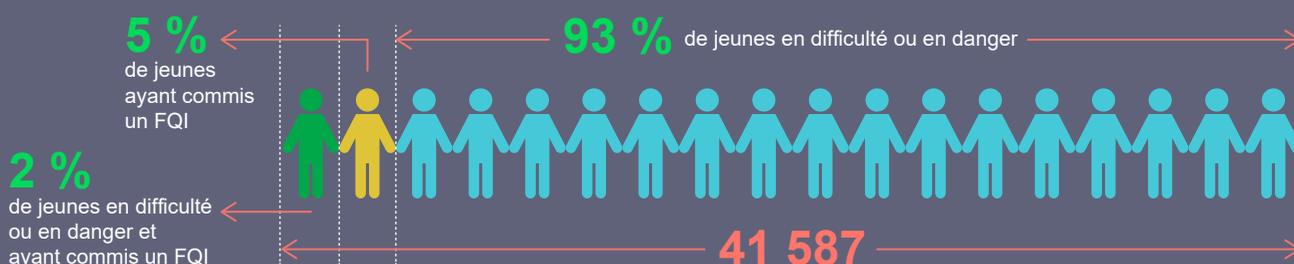
Avant de parler de ces synergies, attardons-nous sur le fonctionnement de l'Aide à la Jeunesse, avec un focus particulier sur les nouveautés entrées en application ce 1er janvier 2019 avec le nouveau Code. Nous récolterons aussi l'avis du Ministre de l'Aide à la Jeunesse – et nouvellement de la Jeunesse - ainsi que les critiques d'acteurs du terrain au sujet de ce nouveau Code. Bref, plongeons-nous au sein de l'Aide à la Jeunesse sous toutes ses coutures...

L'Aide à la Jeunesse, pour qui ?

Théoriquement, l'Aide à la Jeunesse prend en charge deux types de public : les jeunes qui ont besoin d'être protégés (« en danger ou en difficulté », c'est-à-dire dont la santé ou la sécurité sont en danger ou dont les conditions d'éducation

sont compromises) et les jeunes qui ont commis un délit. Mais dans la pratique, les deux catégories s'entremêlent souvent. Un jeune peut avoir commis un fait qualifié d'infraction (FQI) et être lui-même en difficulté ou en danger.

En 2016, 41 587 jeunes ont été pris en charge par l'Aide à la Jeunesse. 93 % d'entre eux étaient des jeunes en difficulté ou en danger ; 5 % avaient commis un FQI et 2 % faisaient partie des deux catégories à la fois.



Source : administration générale de l'Aide à la Jeunesse

Aide à la Jeunesse et OJ : main dans la main ?

Parcours au sein de l'aide à la Jeunesse

Quel est le parcours d'un jeune qui entre dans le « système de l'Aide à la Jeunesse » ? Plongeons-nous dans ce cheminement grâce au schéma ci-contre et aux explications qui suivent...

Un jeune est en danger ou en difficulté 1

Tout commence lorsque le jeune ou son entourage fait appel à des services sociaux de première ligne 3 ou quand ces derniers interviennent dans une famille pour protéger un jeune. Il peut s'agir de centres PMS, de l'ONE, du CPAS, de plannings familiaux... Ces services décèlent le problème et proposent un accompagnement. Si cette aide de première ligne est confrontée à une difficulté particulière, elle peut faire appel au **Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ)**. Un jeune ou une famille peut également contacter un SAJ directement 4.

Il existe un SAJ par arrondissement judiciaire, avec, à sa tête, un **conseiller de l'Aide à la Jeunesse** 5. L'objectif de cet organe est de trouver une solution concertée au problème rencontré en collaboration avec le jeune et sa famille. Le nouveau Code insiste sur le principe de déjudiciarisation du SAJ : il s'agit de tenter de trouver un consensus avant tout passage au tribunal.

Le conseiller évalue la situation et trois configurations peuvent alors suivre :

- le jeune est **réorienté** vers un autre secteur que celui de l'Aide à la Jeunesse (AMO, centre de

guidance, maison de jeunes, etc.) 6 ;

- un **accord est négocié** avec le jeune, les parents ou les tuteurs. Un programme d'aide est mis en place avec un suivi régulier du SAJ 7 ;
- un accord n'est **pas trouvé** et le jeune est alors réorienté vers le Parquet Jeunesse. Selon la situation, le Parquet pourra saisir le Tribunal de la Jeunesse 8 .

Un jeune a commis un fait qualifié d'infraction (FQI) 2

Dans le cas d'un fait qualifié d'infraction ayant mené à une plainte 9 et à une procédure judiciaire, les mesures doivent obligatoirement être prises **par le Parquet**, 10 voire le Juge de la Jeunesse.

Lorsqu'un dossier arrive au Parquet...

Deux situations peuvent amener le Parquet à se saisir du dossier du jeune.

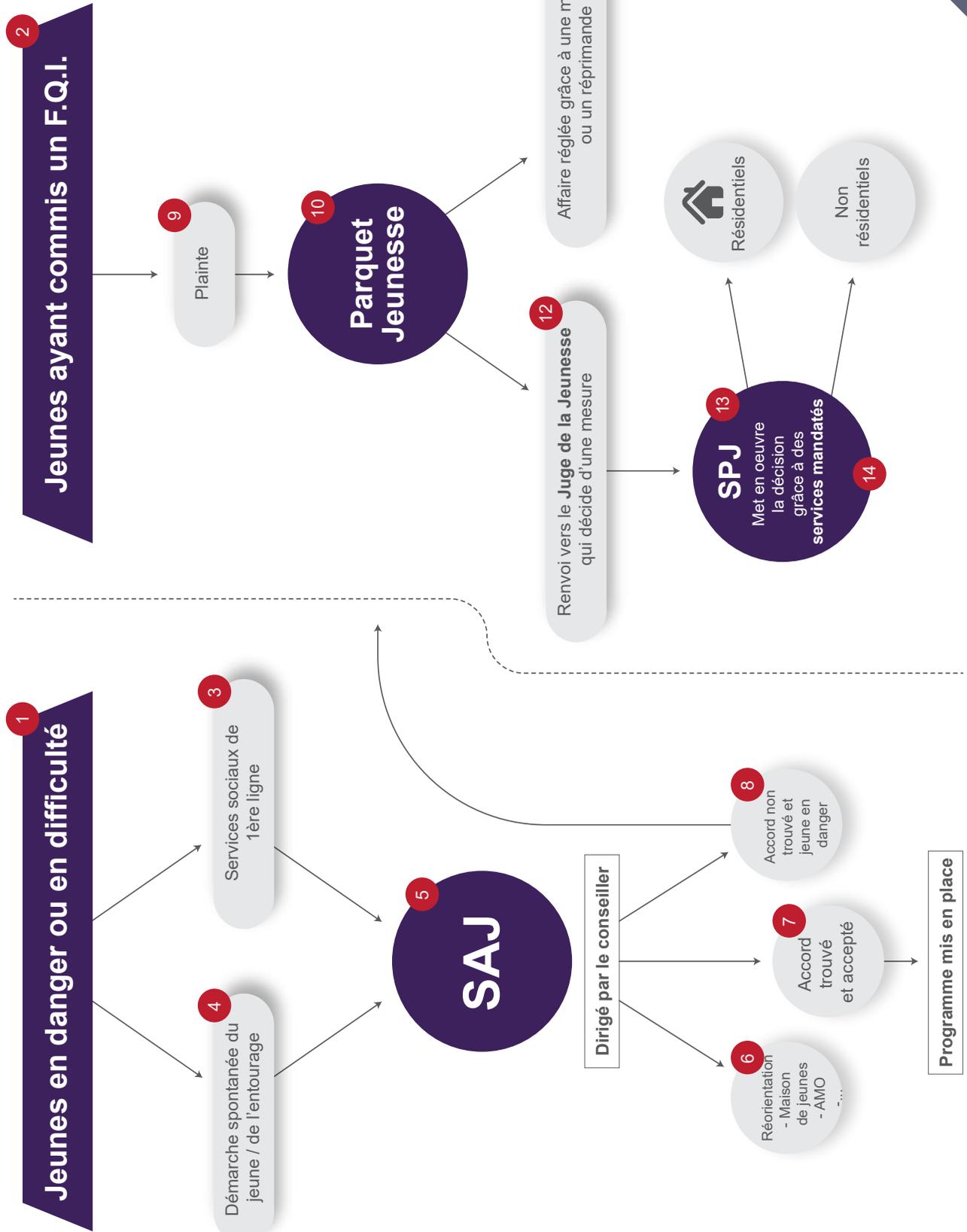
- Le SAJ n'est pas parvenu à un accord avec le jeune et ses parents ou tuteurs. 8
- Le jeune a commis un FQI ayant mené à une plainte et à une procédure judiciaire. 9

Le parquet analyse le dossier et évalue, selon le degré d'urgence et de danger, si l'affaire sera menée

devant le juge 12 ou s'il peut régler l'affaire par **une médiation ou une réprimande** 11 . Si le dossier arrive devant le **Juge de la Jeunesse**, ce dernier devra décider si le jeune fera l'objet d'une mesure d'aide contrainte et, si oui, s'il s'agit d'une aide dans ou en dehors de son milieu de vie. Ce sera alors le rôle du **SPJ** (Service de la Protection de la Jeunesse - Il en existe un par arrondissement judiciaire) 13 de prendre la main et de mettre en œuvre la décision statuée par le Juge, notamment via des **services mandatés** 14 .

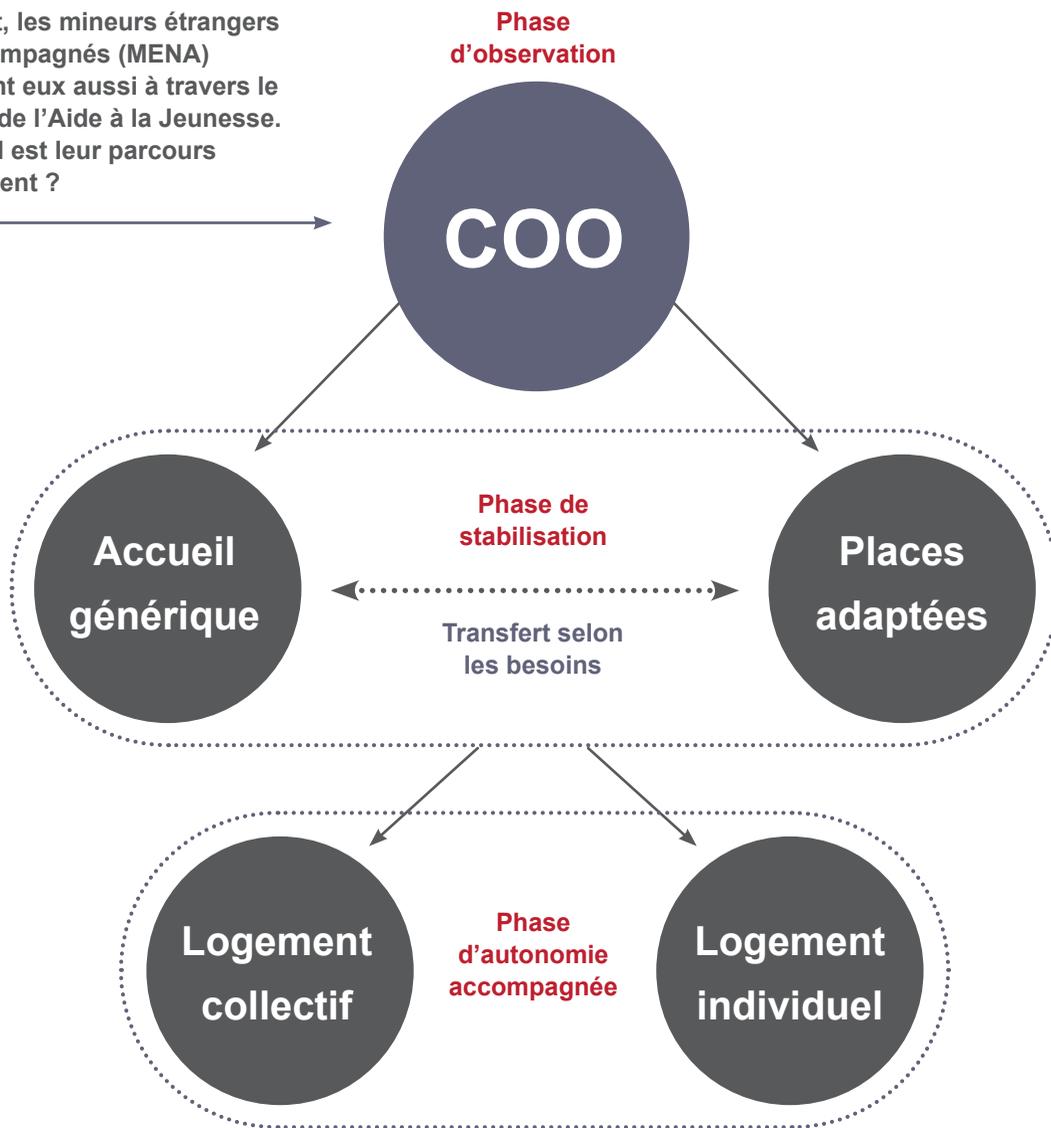
Précisons qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau Code, le Tribunal peut à présent cumuler les mesures (ex : un accompagnement en plus d'un hébergement hors du milieu familial).

Parcours au sein de l'Aide à la Jeunesse



Le cas particulier des MENA

On le sait, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) cheminent eux aussi à travers le système de l'Aide à la Jeunesse. Mais quel est leur parcours précisément ?



Source : fedasil.be

Trois phases rythment le processus d'accueil des MENA. Tout d'abord, les jeunes sont accueillis dans un **Centre d'Orientation et d'Observation (COO)**. Durant trois à quatre semaines, il s'agit de s'assurer que le jeune est effectivement mineur et non accompagné. C'est aussi à cette étape que l'on repère les éventuelles vulnérabilités du jeune afin de l'orienter vers la meilleure structure d'accueil. Lors de la deuxième phase, dite de « **stabilisation** », le jeune est placé dans un centre d'hébergement ou une famille d'accueil. **C'est à**

cette étape que l'administration générale de l'Aide à la Jeunesse intervient. Une cellule MENA en son sein coordonne l'orientation des jeunes vers les centres d'hébergement, s'occupe de la gestion administrative et financière, fournit un support juridique et s'assure du bon déroulement des choses. Enfin, lors de la troisième phase, celle de « **l'autonomie accompagnée** », le MENA est accueilli dans une structure de logement collectif ou pourra être mis en autonomie dès 16 ans. « Une fois qu'il a 18 ans et

qu'aucune décision n'a encore été prise concernant sa demande, le jeune est envoyé dans une structure d'accueil pour demandeurs adultes. Une fois qu'il a 18 ans et qu'il ne possède plus de permis de séjour, il doit quitter le réseau d'accueil » (fedasil.be).

Bérenger Renier, Logic'ados, s'interroge : le prolongement de l'accompagnement du jeune jusqu'à ses 22 ans pourrait-il s'appliquer aussi aux demandeurs d'asile ?

Ils travaillent dans l'Aide à la Jeunesse

.....
 Dans la section suivante,
 trois personnes nous
 donneront leur « avis d'expert ».
 Qui sont-elles et quel est leur
 rapport avec l'Aide à la Jeunesse ?
 C'est ce que nous
 allons à présent découvrir.



Clotilde Visart, directrice de la Sonatine

Situé à Forest, le CTSC (Centre de traitement social de la crise) « la Sonatine » vise à apporter à des garçons de 12 à 18 ans une aide individuelle, un soutien adapté et un accompagnement social et/ou psychologique leur permettant de trouver une réponse éducative aux difficultés familiales et sociales qu'ils rencontrent.

La Sonatine est unique en Belgique puisqu'elle appartient aux PPP (projets pédagogiques particuliers) dont la mission est d'organiser un projet particulier exceptionnel d'aide aux jeunes en difficulté, avec ou sans mandat suivant le projet.

Concrètement, la Sonatine prend en charge le jeune en situation de crise pour un premier bilan de quarante jours puis propose un travail d'accompagnement de trois fois un mois avant son possible retour en famille.



Bérénger Renier, directeur de Logic'ados

Situé à Ohain, le centre « Logic'ados » est un service résidentiel mis en œuvre dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse et destiné à de jeunes MENA âgés de 8 à 14 ans dans le cadre de la deuxième phase de l'accueil (phase de stabilisation du schéma p.18).

Le centre propose un accueil éducatif et social de qualité en s'appuyant sur le travail d'une équipe pluridisciplinaire et la construction d'un projet éducatif individualisé pour chaque jeune. Logic'ados travaille régulièrement en collaboration avec l'Organisation de Jeunesse Arc-en-Ciel et de nombreuses maisons de jeunes.



Bernard De Vos, Délégué général* aux droits de l'enfant

Le Délégué général a pour mission de « veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants ». Il est donc logique qu'il intervienne dans le cadre de l'aide et la protection des jeunes. C'est d'ailleurs lui, depuis l'instauration du Code, qui préside la commission de surveillance des IPPJ.

Le Délégué Général interpelle aussi régulièrement différents intervenants concernant des situations individuelles mettant en danger des enfants : le centre PMS, le service de promotion de la santé à l'école (PSE), l'équipe « SOS Enfants », le conseiller ou tout autre intervenant compétent spécialisé en vue de l'accomplissement de sa mission.

*Les retours du DGDE au sujet du Code sont extraits du colloque d'analyse colloque d'analyse du nouveau « Code de la prévention, de l'Aide la Jeunesse et de la protection de la Jeunesse » par le centre de recherches criminologiques de l'ULB, www.enlignedirecte.be/6910 et Repér'AJ, octobre 2018, administration générale de l'Aide à la Jeunesse

Gros plan sur les nouveautés amenées par le Code

Le nouveau Code, qui est d'application depuis ce 1er janvier 2019, est le fruit de deux ans de travail et d'une concertation des organes de l'Aide à la Jeunesse durant sept mois. Alors, quoi de neuf pour l'Aide à la Jeunesse ?

Source : pixabay.com

Un nouveau code : comment et pourquoi ?

La sixième réforme de l'État a confié à la Fédération Wallonie-Bruxelles la détermination des mesures qui peuvent être prises à l'égard des jeunes ayant commis un FQI avant 18 ans. Dans ce contexte, un nouveau décret devait être élaboré – celui de 1991 demandant par ailleurs d'être dépoussiéré.

Plutôt qu'un décret, un « Code » a été créé. Son objectif ? **Rassembler dans un seul texte** l'ensemble des dispositions en matière de prévention, d'Aide à la Jeunesse, et des mesures à l'égard des jeunes ayant commis un FQI. Selon le Ministre Madrane, ce Code se veut plus cohérent que son prédécesseur et renforce la crédibilité des actions du secteur. Il est partagé en huit « livres », dans un souci de lisibilité et de pédagogie.

Objectif prévention !

La prévention est largement au cœur de ce nouveau Code qui lui consacre d'ailleurs le premier livre entier. Une nouvelle fonction est créée, celle de **chargé de prévention**, un par arrondissement. Accompagné d'opérateurs locaux, il fait partie d'un **conseil de prévention**. Ce nouvel organe, qui remplace les CAAJ (Conseils d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse), établit des diagnostics sociaux en faisant remonter les réalités du terrain afin de mettre en place un plan d'actions concret. Le **collège de prévention** est quant à lui chargé de la coordination des méthodologies de prévention. Autre mission du chargé de prévention : amorcer des ponts avec

Clotilde Visart, directrice de la Sonatine, s'interroge au sujet de la séparation en livres. Les interventions seront-elles aussi segmentées ? Qu'advient-il de la transversalité des services ? Clotilde Visart est certaine que l'application des nouvelles mesures préserveront l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est évident pour tous qu'une synergie est nécessaire.

les autres secteurs. Une opportunité à creuser pour les Organisations de Jeunesse ?

Du changement est également à l'ordre du jour pour les AMO (anciennement : services d'aide en milieu ouvert). Ils peuvent à présent accompagner les jeunes **jusqu'à la veille de leurs 22 ans** (contre 18 auparavant). Une bonne nouvelle car la transition vers l'autonomie est une période critique qui mérite qu'on s'y attarde. Autre modification de taille : l'acronyme AMO signifie à présent **« service d'actions en milieu ouvert »** afin de mieux refléter leurs missions (qui englobent des missions collectives de prévention en plus de l'aide individuelle).



Aide et de protection de la Jeunesse : davantage de droits pour le jeune et sa famille

Bernard De Vos, DGDE, soutient largement cet abaissement du consentement. Selon lui, on pourrait encore aller plus loin, son expérience lui ayant prouvé que certains enfants de 8-9 ans ont une telle expérience de vie qu'ils font parfois preuve d'une capacité de discernement largement supérieure à des ados de 15 ans.

✓ **Dès 12 ans** (contre 14 avant), le jeune est convié aux entretiens avec le directeur du SAJ et doit approuver les mesures et programmes qui le concernent. La présence d'un avocat est requise si l'enfant a entre 12 et 14 ans.

✓ L'enfant et la famille ont désormais **accès au dossier** du jeune dans son intégralité (il était jusqu'à présent réservé à l'avocat).

✓ Le délai de transmission du programme d'aide à l'enfant et à sa famille est réduit de 30 à **10 jours ouvrables**.

✓ Un « **projet pour l'enfant** » doit être rédigé afin de garantir cohérence et continuité dans la prise en charge et le parcours du jeune à long terme.

✓ Le tribunal de la Jeunesse peut à présent **cumuler des mesures**.

✓ Un ordre de **priorité** concernant l'éloignement a été entériné : d'abord les ressources familiales, puis une famille d'accueil et enfin, en dernier recours, le placement en institution.

✓ Le principe de **déjudiciarisation** est renforcé : un consensus avec le conseiller doit être tenté avant tout passage au tribunal, même dans les procédures d'urgence.

Changements en matière de protection des jeunes poursuivis suite à un FQI

✓ Le Code confirme la **hiérarchisation des mesures** pouvant être prises : priorité à la restauration (réparation du dommage par le jeune) ; le placement en IPPJ (institutions publiques de protection de la Jeunesse) devant demeurer le dernier ressort.

✓ L'enfant de **moins de 14 ans** ne peut pas être placé en IPPJ (sauf exception), tout comme un jeune souffrant de **trouble ou handicap mental**.

✓ Le **dessaisissement** (renvoi du jeune d'au moins 16 ans vers un autre tribunal que celui de la Jeunesse) ne peut avoir lieu que si le jeune a déjà été placé en IPPJ et est poursuivi pour un acte de violence grave.

✓ Création de deux nouveaux organes :

- une **commission de surveillance des IPPJ**. Présidée par le DGDE, elle pose un regard externe sur ces institutions ;
- un organe de **recours externe**. Il permet au jeune de contester une décision prise par le directeur de l'IPPJ.

Clotilde Visart, la Sonatine, s'interroge sur le sort réservé à ces jeunes « incasables » qui se trouvent à la croisée de différents secteurs parce qu'ils souffrent de pathologies mentales et qu'ils sont aussi en danger ou ont commis un FQI.

Pour Bernard De Vos, DGDE, le maintien de la possibilité de dessaisissement, même seulement sous certaines conditions, est catastrophique. Selon lui, ce procédé viole la Convention des droits de l'enfant que la Belgique a signée.

Pour Bernard De Vos, cette nouvelle commission est importante à double titre : « d'une part, sur le fond, pour poser un regard extérieur sur ce qui se passe au sein des institutions et, d'autre part, sur la forme, en vue de se conformer aux recommandations des organisations internationales en matière de monitoring des lieux de détention des mineurs d'âge ».

Échange avec Rachid Madrane, Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Jeunesse

À l'origine de ce nouveau Code, on retrouve le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Rachid Madrane. Que pense-t-il de ce travail et quelles synergies voit-il entre ce secteur et celui de la Jeunesse ? C'est ce que nous avons voulu savoir à travers les échanges qui suivent.

Relie-F : Pourquoi a-t-il été nécessaire d'élaborer un nouveau décret relatif à l'Aide à la Jeunesse ?

Rachid Madrane : *Tout d'abord, je dois à la vérité de dire que ce texte est le fruit d'un accord. Il résulte du compromis qu'il a été possible d'atteindre aujourd'hui, tant lors des concertations avec le secteur que lors des négociations avec notre partenaire politique.*

Ce compromis n'est pas une révolution, mais il marque une réelle évolution qui, j'en suis sûr, se poursuivra encore à l'avenir. Je pense aussi que c'est un texte nécessaire qui est à la fois ambitieux et mesuré.

C'est un texte nécessaire, parce qu'il permet la mise en œuvre d'une nouvelle compétence de la Communauté française.

C'est d'abord en vertu d'un contexte institutionnel belge - en l'occurrence la sixième réforme de l'État - que nous devons légiférer. Cette sixième

réforme de l'État a donné à la Communauté française la compétence de déterminer les mesures à prendre à l'égard des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction.

Cette seule contrainte aurait pu mener, à l'instar de ce qu'a fait le Gouvernement de la Communauté flamande, à la rédaction d'un décret autonome qui s'éloigne du modèle protectionnel porté par la loi de 1965.

A contrario, et depuis l'entame de nos discussions, l'intention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours été de préserver le modèle protectionnel et éducatif qui caractérise, en Belgique, la réponse sociale à la délinquance des mineurs. C'est ce que j'ai toujours voulu.

Et puisque de toute manière il aurait été nécessaire de réaliser une coordination entre les nouvelles dispositions et le décret de 1991, j'ai proposé d'intégrer toutes les dispositions relevant de la compétence de la Communauté française en matière de « protection de la Jeunesse », dans un seul et même décret.

J'ajouterais que le monde a changé. Les évolutions sociétales intervenues ces 25 dernières années justifiaient aussi des adaptations au texte du décret de 1991.

C'est donc à une refonte globale du texte, intégrant à la fois le nouveau volet protectionnel et des éléments de modernisation, que je me suis attelé dès mon entrée en fonction.

« Le monde a changé. Les évolutions sociétales intervenues ces 25 dernières années justifiaient aussi des adaptations »

Qui est Rachid Madrane ?
Le socialiste Rachid Madrane est Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, des Sports et, depuis décembre 2018, de la Jeunesse au Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles. C'est en effet lui qui a hérité de cette dernière compétence suite au départ d'Isabelle Simonis. Journaliste de formation, il a fait ses premiers pas en politique en 2000 à Etterbeek. Après différents mandats, il devient en 2012 secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale et Ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Action sociale, de la Culture, du Sport, des Relations internationales et du Transport scolaire à la COCOF.

Le décret devient un Code. Pourquoi ?

R.M. : *Dans un souci de cohérence et de lisibilité, nous avons voulu rassembler dans un seul texte l'ensemble des dispositions en matière de prévention, d'Aide à la Jeunesse, de protection de*

« Le Code prévoit clairement le travail intersectoriel, notamment en matière de prévention »

la Jeunesse, et de mesures à l'égard des jeunes ayant commis un fait qualifié d'infraction.

Pourquoi un Code ? Parce que le recours à un Code permet de mettre en évidence les principes fondamentaux communs à toutes les actions de la Communauté française en la matière.

Cela permet aussi de distinguer clairement les volets principaux de cette politique, à savoir :

- la prévention ;*
- l'Aide à la Jeunesse, c'est-à-dire l'aide dite « volontaire » ou « consentie » ;*
- les mesures de protection des jeunes en danger, c'est-à-dire l'aide faisant appel à une contrainte ;*
- et enfin les mesures de garde et d'éducation des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié d'infraction.*

Et enfin, le Code permet également de prévoir des dispositions communes à ces différents volets, qui concernent essentiellement l'organisation du secteur.

Suite au départ de la Ministre Isabelle Simonis, vous héritez de la compétence « Jeunesse ». Pensez-vous que des ponts sont possibles entre le secteur Jeunesse et les acteurs de terrain de l'Aide à la jeunesse ?

R.M. : *Bien sûr, j'ai toujours prôné et favorisé les politiques intersectorielles. Je le fais d'ailleurs régulièrement entre mes différentes compétences. Je pense ici aux liens entre l'Aide à la Jeunesse et les Maisons de Justice mais aussi entre le Sport et les Maisons de Justice.*

En ce qui concerne la Jeunesse et l'Aide à la jeunesse, il y a évidemment des ponts à faire entre ces deux secteurs.

Depuis plusieurs années, le secteur de l'Aide à la Jeunesse et celui de la Jeunesse se sont d'ailleurs associés autour du projet « Histoires Croisées » afin de proposer aux travailleurs de terrain d'unir leurs efforts pour initier des projets communs au bénéfice des jeunes.

À l'avenir, le Code prévoit clairement le travail intersectoriel notamment en matière de prévention. Au niveau des conseils de prévention, prévus par division judiciaire, ceux-ci intégreront des représentants des maisons de jeunes. Au niveau du collège des chargés de prévention, ce collège est clairement intersectoriel et la politique de Jeunesse y tiendra une place non négligeable.





Quand l'Aide à la Jeunesse rencontre les OJ

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, et Liliane Baudart, administratrice générale de l'Aide à la Jeunesse, insistent sur l'importance d'établir des liens entre l'Aide à la Jeunesse et les secteurs connexes qui interviennent en faveur des jeunes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Des ponts existent-ils déjà entre nos Organisations de Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse ? Nous nous sommes attardés sur trois projets qui mixent les énergies multiples où la Jeunesse en difficulté est devenue une Jeunesse valorisée, créative, engagée et autonome.



Source : monquartiermenracine.tumblr.com

« Mon quartier m'enracine » : un partenariat privilégié entre l'AMO Passages et l'OJ Empreintes

Tous les mercredis après-midi, l'AMO Passages anime un groupe d'enfants de 6 à 12 ans, dans le quartier de Bomel, derrière la gare de Namur.

En 2015, le projet « Mon quartier m'enracine » démarre avec la volonté de laisser la parole aux enfants sur leur environnement. Pendant deux ans, le groupe, rebaptisé « SuperBoomel », porte un regard nouveau sur les rues, les arbres, les ombres, le parc, les services d'aides qui cohabitent.

Samuel Demont, animateur chez Empreintes, s'enthousiasme pour le projet et crée une animation sur mesure où il laisse la part belle à l'imaginaire. « Je me suis pris une claque, je l'avoue. Chaque enfant était une petite individualité nourrie d'histoire difficile et de douleurs. Il a fallu d'abord créer une cohésion, leur apprendre à vivre ensemble dans le respect. Petit à petit, la dynamique de groupe s'est dessinée avant la réelle appropriation du quartier. Mais, au final, c'était magique ».

Apprendre, un enjeu réciproque

Pendant le projet, Samuel n'a pas accès aux dossiers des enfants. Il les appréhende de manière positive tout en étant attentif au bien-être du groupe. Il est d'ailleurs accompagné par deux permanentes de l'AMO

pendant toute l'activité. Au fil des rencontres, il s'adapte, se découvre lui-même alors qu'il pensait déjà si bien se connaître et, surtout, avance dans les pas de ces enfants.

« Le travail des enfants va aussi nourrir notre diagnostic, qui nous sert d'outil d'interpellation des autorités communales. Le quartier a fait l'objet de belles rénovations, mais nous voudrions qu'au-delà des briques, on soutienne les actions de cohésion sociale », explique Anne-Sophie Fontaine, directrice de l'AMO Passages.

Une expo

En 2017, la démarche se matérialise dans une exposition de photos prises par les enfants avec des appareils jetables (toutes les photos ici : monquartiermenracine.tumblr.com). Au vernissage, ce sont les enfants qui guident les voisins.

Le ludique se mêle à l'humain et l'art souligne l'expression personnelle

L'expérience continue aujourd'hui, sans Empreintes, mais Samuel compte bien poser un regard bienveillant sur la suite du projet : la création d'un hymne du quartier et d'une vidéo, à laquelle contribuent des artistes musiciens, diffusé sur YouTube par l'AMO Passages : « Bomel se lève ». Investir l'espace public, le meilleur pont entre nos secteurs ?



TLESDE – Focus sur une rencontre en particulier : le CEF et les MENA

En janvier 2018, Boris Peckel du Comité des Élèves Francophones signait la carte blanche du Nouvelles Vagues 45 : « Tous/tes les élèves sont des élèves ? Vraiment ? » à propos du projet TLESDE mis en place autour de la thématique de l'inclusion à l'école.

À travers ce projet, le CEF se donne pour mission de rendre compte de la diversité des élèves afin de lutter contre les préjugés dont sont victimes certains élèves du secondaire.

Afin de construire cette réflexion autour des discriminations, les membres du CEF ont décidé de circonscrire leur recherche autour de cinq thématiques :

- les élèves sans-papiers, MENA (Mineurs étrangers non accompagnés) ou réfugiés ;
- les orientations sexuelles ;
- les élèves haut-potentiels (HP) ;
- les élèves présentant un handicap physique ou mental ;
- les élèves présentant un trouble de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie...).

Pourquoi un tel projet ? Les jeunes à l'initiative du projet considèrent que pour parler d'une discrimination en particulier, il était davantage pertinent de dénoncer les processus qui créent la discrimination en général.

Qu'en est-il un an plus tard et quel lien avec l'Aide à la Jeunesse ?

Aujourd'hui, nous nous intéressons aux liens créés par le CEF entre ses élèves membres et l'Aide à la Jeunesse à travers leurs rencontres avec des MENA.

Ils ont d'abord fait appel à « Mentor Escalé », une asbl d'accompagnement pour les jeunes exilés, soutenue par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur certains projets, pour comprendre la problématique de l'exil et des MENA.

Après une formation aux techniques du documentaire et de l'entretien avec l'OJ Action Média Jeunes, ils ont multiplié les rencontres filmées avec une classe de DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants) et leurs professeurs.



Grâce à un rythme adapté aux réticences des primo-arrivants, adapté à leur pudeur, à la difficulté de partager leur histoire dans une langue étrangère, les élèves membres du CEF ont réussi leur pari. Ce qui ressort du documentaire sur les multiples rendez-vous et entretiens avec les MENA, c'est une certaine joie des élèves, exilés ou belges, à parler ensemble de leur vision de l'école. Finalement, les étrangers mettent des mots très forts sur leur sentiment d'exclusion, sur le racisme « ordinaire » qu'ils subissent, mais aussi sur le partage, leurs désirs, leurs projets. Au milieu des confidences, les rires fusent et la guitare de Ghasem ponctue une vraie rencontre chargée d'émotion.

On a hâte que le film soit officiellement diffusé

Le CEF travaillera cette année sur la création d'un site web qui reprend toutes les rencontres, celles évoquées ici et les autres (N'oublions pas que l'OJ s'est aussi tournée vers les élèves dys, trans, lesbiennes, gay ou bi et HP dans leur volonté de créer une réflexion sur les discriminations systémiques à l'école).





Baptême de l'air dans l'Arc-en-Ciel

Voilà typiquement un projet qui mêle plusieurs acteurs au service de l'enfance en difficulté.

Les acteurs

- ♦ **skeyes** est l'entreprise publique autonome belge chargée du contrôle du trafic aérien.
- ♦ On ne présente plus **Arc-en-Ciel**. Ses multiples actions ont toutes pour point commun l'enfance en difficulté et l'accès aux loisirs pour tous. L'Organisation de Jeunesse travaille notamment en collaboration avec quatre services d'accrochage scolaire (les SAS).
- ♦ Les **services d'accrochage scolaire** ont pour mission d'apporter une aide sociale, éducative et pédagogique aux élèves en rupture scolaire par l'accueil en journée, une aide et un accompagnement en lien avec le milieu familial ou de vie du jeune.
- ♦ **Viva for Life** est une opération de solidarité orchestrée par la RTBF. Depuis son lancement, Viva for Life a permis de financer 356 projets, menés par 190 associations qui œuvrent au quotidien pour les enfants et les familles en pauvreté.

Qu'est-ce qui a mis ces protagonistes sur le même terrain ?

En novembre 2018, skeyes décide d'apporter sa contribution aux actions de Viva for Life en se proposant d'offrir un baptême de l'air et la visite d'une tour de contrôle de la base militaire aérienne de Melsbroek à des jeunes en difficulté. À la recherche d'une association, skeyes trouve que l'OJ Arc-en-Ciel porte un nom symbolique pour leur opération. Le mariage a lieu. Arc-en-Ciel se fait alors le relais entre skeyes et le SAS Seuil à Etterbeek. Cinq jeunes et deux accompagnants se rendent à Melsbroek le vendredi 7 décembre 2018 pour la visite de la tour de contrôle, le baptême de l'air et un lunch.

Les missions de chacun trouvent ici une application ludique, humaine et originale.

Pas si exceptionnel !

Si ce baptême de l'air revêt un caractère exceptionnel dans l'histoire de l'OJ, Arc-en-Ciel accueille régulièrement et presque exclusivement des jeunes en difficulté. Elle collabore notamment avec une dizaine de

Source : pixabay.com



SAAE (Services d'Accueil et d'Aide Éducative). Chaque année, près de 200 enfants placés par le juge bénéficient d'un séjour organisé par l'OJ. Ils ont entre 6 et 15 ans. Ils ne se connaissent pas toujours. Une mixité d'histoires difficiles amène parfois des oppositions, des frustrations, des réactions violentes mais petit à petit, Arc-en-Ciel atteint ses objectifs d'apprentissage à la vie collective. Coralie Herry, la responsable pédagogique et de la récolte de vivres « Opération Arc-en-Ciel », évoque avec émotion l'évolution de ces enfants : « Le cadre du vivre-ensemble se construit avec eux. Certains souffrent de trouble de l'attachement ; d'autres sont

suis médicalement. Nous sommes attentifs à tout ça. On les voit revenir d'année en année. Quelques-uns se sont même lancés dans nos formations à l'animation. »

Son seul regret ?

« À 16 ans, ils sont autonomisés. À 18, l'État les lâche, en quelque

sorte. Alors que dans les familles classiques, les enfants prennent de plus en plus tard leur indépendance, nos jeunes au parcours si chaotique doivent se prendre en charge tout seuls. Comment leur apporter notre aide au-delà de leur majorité ? »

Le nouveau Code envisage un accompagnement prolongé jusqu'à

22 ans. Le DGDE aurait même voulu qu'il aille jusqu'aux 25 ans du jeune. Une piste à creuser quand la définition du jeune par notre secteur est une « personne âgée de 3 à 30 ans ».

Conclusion

S'il faut conclure, ce serait pour dire que les passerelles se tricotent, toujours pour créer un meilleur monde pour la Jeunesse d'ici ou d'ailleurs, mais qu'il y a encore tellement de chemins à construire ensemble. Nos OJ ont du potentiel à offrir à l'Aide à la Jeunesse. Elles ne demandent qu'à mieux se connaître.

Glossaire & sources

AMO

Action en milieu ouvert

CAAJ

Conseil d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse

COO

Centre d'orientation et d'observation

CTSC

Centre de traitement social de la crise

DASPA

Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants

DGDE

Délégué général aux droits de l'enfant

FQI

Fait qualifié d'infraction

IPPJ

Institution publique de protection de la Jeunesse

MENA

Mineur étranger non accompagné

PPP

Projets pédagogiques particuliers

PSE

Promotion de la santé à l'école

SAJ

Service de l'Aide à la Jeunesse

SAAE

Services d'accueil et d'aide éducative

SAS

Service d'accrochage scolaire

SPJ

Service de protection de la Jeunesse

Isabelle
BALDACCHINO

Alice
DEHAESELEER

Relie-F

• Repér'AJ, octobre 2018, administration générale de l'Aide à la Jeunesse

• Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'Aide à la Jeunesse et de la protection de la Jeunesse, Fédération Wallonie-Bruxelles

• www.fedasil.be

• www.aidealajeunesse.cfwb.be

• www.queditlecode.be

• Le code : qu'est-ce qui change ? 30 questions -

30 réponses, Fédération des Services de Formation

• Le droit des jeunes dans le Code, intervention de Bernard De Vos lors du colloque d'analyse du nouveau « Code de la prévention, de l'Aide la Jeunesse et de la protection de la Jeunesse » par le centre de recherches criminologiques de l'ULB, www.enlignedirecte.be/6910

• Plaquette « Le chiffres clé », administration générale de l'Aide à la Jeunesse, 2018

• Magazine Symbioses n°113 : La rue est à nous !, p 13

Proust



Nom

Devalckeneer

Nom

Lambert

Prénom

Chloé

Prénom

Arthur

Organisation

écolo j

Fonctions

Co-présidents



Ma fonction chez écolo j c'est...

Chloé Devalckeneer : Tisser des liens et donner envie aux membres, co-décider l'impulsion, coordonner les permanents et faire grandir l'Organisation de Jeunesse.

Arthur Lambert : Préparer les événements et la communication, travailler avec les permanents et porter la voix de l'écologie politique vers l'extérieur.

Mes traits de caractère...

C.D. : Joviale, empathique, un peu désorganisée mais passionnée.

A.L. : Passionné, curieux et sensible.

Ce que j'apprécie le plus dans la vie...

C.D. : Discuter jusqu'au petit matin, le vin, le contact avec le vivant (humain et non-humain), voir les jeunes refuser le status quo et s'engager.

A.L. : Refaire le monde autour d'un verre avec des amis.

Ce que je déteste le plus dans la vie...

C.D. : La malhonnêteté intellectuelle, l'absence de sens, le chou à choucroute.

A.L. : Me lever tôt le matin.

Mon héros...

C.D. : Mes héroïnes plutôt : la philosophe Corinne Pelluchon, l'activiste Naomi Klein et la femme d'État Christiane Taubira.

A.L. : Salvador Allende.

Mon occupation préférée...

C.D. : Lire, écrire, expérimenter la cuisine vegan.

A.L. : La lecture et le vélo.

Ce que j'aime écouter comme musique...

C.D. : Je suis une totale midinette et j'assume : Harry Styles et Loic Nottet forever !

A.L. : Un peu de tout...

Mon plus grand rêve...

C.D. : Voir cesser toutes les formes de domination (de genre, de supposée race, de classe sociale, d'espèce...)

A.L. : Éradiquer la faim dans le monde (et la fin du monde).

Carte blanche



Stop the Killings

-

Résister n'est pas un crime

Quinoa

Hélène BAQUET

À travers le monde et de manière accrue dans les pays du Sud, des avocat-e-s, des syndicalistes, des activistes défenseuses et défenseurs des droits humains, des militant-e-s de la cause environnementale sont, de très longue date, victimes de persécutions, de diffamations, d'arrestations et d'exécutions. Accusé-e-s par leur État « de violence » voire d'actes « terroristes », ces femmes, ces hommes, ces collectifs, tentent simplement d'exercer leur droit légitime...

En 2017, l'ONG « Global Witness » ne recensait pas moins de 207 cas d'assassinats d'activistes environnementaux. Dans quel cadre ces abus sont-ils perpétrés ? Ils sont motivés par l'exploitation des ressources naturelles et la corruption d'un système politique et économique mondial.

Comme Jairo Sandoval Mora au Costa Rica ou Berta Cáceres au Honduras, des activistes sont donc assassiné-e-s de manière régulière, sur fond de lutte pour la préservation des forêts, pour l'accès à la terre, pour la défense des communautés indigènes, contre la construction de barrages et les pollutions engendrées par des exploitations minières : leur combat ne plaît ni aux contrebandiers, ni aux organisations mafieuses, ni à certaines entreprises, c'est-à-dire aux acteurs dont le business repose sur l'exploitation de ressources...

Ces crimes sont perpétrés pratiquement en toute impunité et Global Witness souligne à plusieurs reprises que « les intérêts des entreprises en cause et ceux des États dans lesquels les ressources sont exploitées coïncident étrangement ».

Alors que l'impunité reste la règle, les activistes sont de plus en plus traité-e-s comme des criminel-le-s. Les gouvernements et les groupes ayant des intérêts financiers utilisent leur influence pour marginaliser l'action des activistes et dresser l'opinion publique contre eux/elles en les accusant de s'opposer au développement économique du pays.

Les Philippines arrivent en tête de ce classement macabre - juste derrière le Brésil -.

Le 6 novembre dernier, cette révoltante actualité s'est « invitée » chez Quinoa.

Benjamin T. Ramos Jr., fondateur de l'ONG PDG - soutenant les secteurs pauvres et marginalisés et partenaire de Quinoa aux Philippines depuis plus de 19 ans - s'est fait assassiner en pleine rue à Kabankalan, sur l'île de Negros.

Grand défenseur des droits des paysan-ne-s sans terre aux Philippines, il est le 34ème avocat assassiné depuis l'arrivée du président Rodrigo Duterte au pouvoir, il y a deux ans.

#Justicenow
#StoptheKillings
#Restinpower

Sources :
<https://immondialisation.org/>
<https://www.globalwitness.org/fr/>

Crédit photo : Zoo Project



Il était l'un des avocats pro deo qui s'occupait des litiges liés à la terre pour les travailleurs de la canne à sucre, les petits agriculteurs et les pêcheurs. En tant qu'avocat dévoué, il avait étendu ses services gratuits aux secteurs ruraux les plus pauvres de toute l'île de Negros dans le but de faire valoir leurs droits fondamentaux et leurs droits à la terre.

Il était également Secrétaire Général de l'Union Nationale des Avocats du Peuple et Secrétaire Général fondateur du « Mouvement du 21 septembre - Sud Negros », une alliance de défense des droits humains.

Ben Ramos se savait menacé depuis longtemps par les milices paramilitaires œuvrant au service des intérêts économiques de grands propriétaires terriens.

Cette terrible perte ne fait qu'augmenter le nombre tragique d'activistes, de syndicalistes et de paysanne-s mort-e-s aux Philippines en tentant de faire valoir leurs droits. La recrudescence récente de ces assassinats franchit aujourd'hui une étape supplémentaire en touchant cette dernière fois un avocat défenseur des droits humains.

Ce crime a suscité une vague d'indignation internationale. De l'Allemagne, où le Gouvernement a fermement condamné l'attentat, aux États-Unis,

où le New York Times y a consacré sa « Une ». Le Gouvernement luxembourgeois a publié une déclaration des ministres Jean Asselborn et Romain Schneider condamnant l'assassinat de Ben Ramos.

Bouleversé-e-s par ce nouvel acte de barbarie - un parmi tant d'autres -, visant les activistes, les ONG, - dont Quinoa, Autre Terre, Groupe Terre, ASTM, Intal BXL Philippines et Viva Salud - les citoyen-ne-s et organisations de la société civile, veulent, aujourd'hui : dénoncer les exécutions politiques aux Philippines particulièrement dans le cadre des paysans sans terre ; exiger l'arrestation des coupables ainsi qu'une justice et un procès impartial ; exiger la protection pour les militant-e-s des droits humains aux Philippines.

L'action a également été soutenue par l'ordre du Barreau de Bruxelles. Une campagne est en cours auprès du Parlement européen et a déjà retenu l'attention de différents parlementaires.

Résister n'est pas un crime ! Nous poursuivons les actions en 2019, car l'augmentation du nombre d'assassinats des activistes dans le Sud illustre terriblement une tendance plus générale qui voit les droits humains bafoués et la société civile réprimée dans de nombreux pays.

Focus membre

Des afterworks pour reconnecter les jeunes avec la politique au Café Citoyen des Jeunes cdH



Voilà huit mois que les Jeunes cdH organisent des afterworks thématiques dans leur « Café Citoyen ». Le concept de cet endroit ? Un espace de rencontres et d'échanges accessible à tous et dénué d'étiquette politique. Zoom sur ce projet avec Gabriel Dufays, responsable du Café Citoyen pour les Jeunes cdH.

BRUSSELS **café citoyen**

Un lieu cosy et chaleureux

Les locaux, d'anciens bureaux appartenant au cdH, ont été rénovés et ce sont aujourd'hui trois pièces en enfilade, avec un bar au milieu, qui accueillent les visiteurs. Le design moderne et chaleureux ne laisse personne indifférent : « il arrive que des gens passent le soir par hasard, entrent en se demandant 'qu'est-ce qu'il se passe ici ?' et viennent boire un verre ».

Situé à deux pas de la station de métro Arts-Loi, le Café Citoyen est à cheval entre Saint-Josse et le Quartier Européen. Et les Jeunes cdH comptent bien faire de cet espace un lieu de partage et de mélange entre les différentes classes sociales.



Des échanges autour d'une question actuelle

Chaque afterwork se déroule de la même manière. Des intervenants sont présents pour s'exprimer autour d'une question d'actualité. Pas question ici d'une intervention ex-cathedra devant une foule assise dans un amphithéâtre. « On veut vraiment éviter les conférences où l'orateur parle devant un grand auditoire », nous explique Gabriel. Les jeunes sont installés confortablement autour de tables et dégustent une boisson locale, vendue à prix démocratique. De l'autre côté du bar, l'intervenant explique, en tout simplicité, son point de vue sur la question du soir. Ensuite, place aux questions/réponses et aux échanges informels.

Toutes les trois semaines, une thématique est mise à l'honneur : « le sans-abrisme au quotidien », « se

Source : Jeunes cdH



réinsérer après 20 ans de prison », « la presse : quatrième pouvoir en question », « la justice souffre : quelles solutions ? », etc. Au total, huit thématiques ont déjà été abordées. Chacune d'entre elles a été soigneusement choisie par l'équipe, en puisant notamment dans les sujets de prédilection abordés par les Jeunes cdH lors de leur congrès 2018. Selon la thématique, le public et sa tranche d'âge peuvent varier sensiblement, même si ce sont toujours les 18-35ans qui sont visés.

Réconcilier les jeunes avec la politique

« Les jeunes n'ont plus trop envie de s'engager en politique », nous dit Gabriel. C'est en tant qu'Organisation de Jeunesse, et non comme Jeunesse politique, que les Jeunes cdH organisent ces afterworks et répondent ainsi à la mission de for-

mer des CRACS. L'objectif est clair : reconnecter les jeunes avec l'actualité et la matière politique. Et ça marche ! Lors de chaque afterwork, la foule est au rendez-vous. Certains sujets ramènent plus de monde que d'autres, parfois grâce à la notoriété des personnalités mises à l'honneur. « Les thématiques comme la prison, la justice, la presse ou la mobilité ont attiré le plus de monde ». Et si parfois le public est plus restreint, cela n'em-

« Le Café Citoyen est un projet résolument indépendant du cdH »

pêche pas les échanges d'être particulièrement qualitatifs, nous confie Gabriel : « On a fait un événement sur

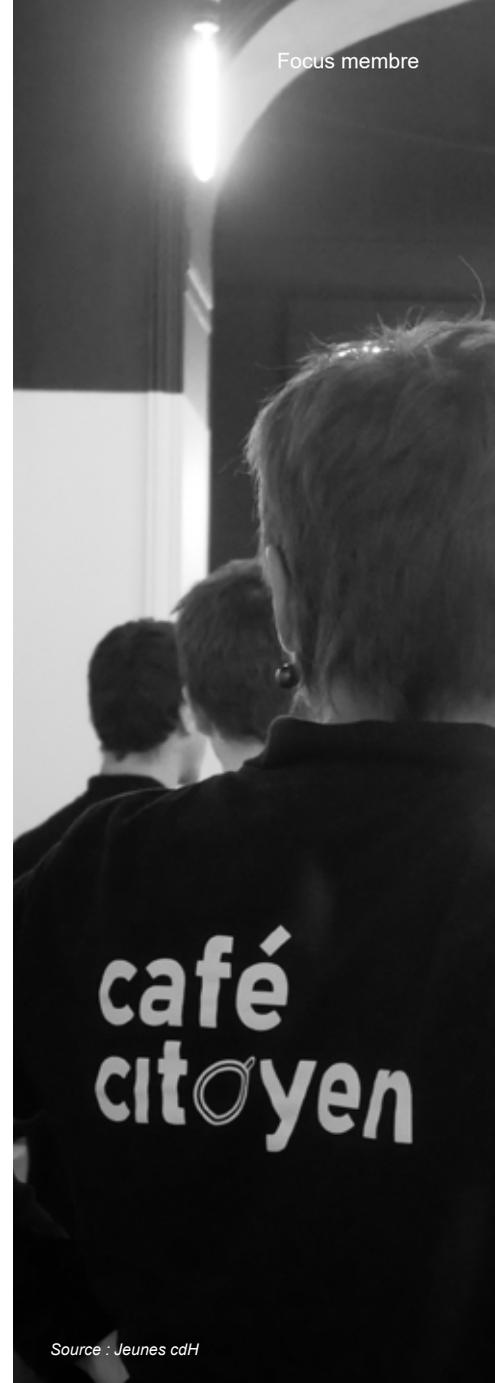
l'enseignement. Il y avait moins de monde, mais c'était 20 personnes hyper intéressées ! C'est tout autant un succès pour moi ».

Et l'influence humaniste dans tout ça ?

Gabriel insiste : « le Café Citoyen est un projet résolument indépendant du cdH ». Les invités sont choisis indépendamment de leurs positions politiques et la promotion se fait entièrement sous l'appellation « Café Citoyen Brussels ». Pas toujours chose évidente, car, selon Gabriel « les gens nous prennent pour un parti politique, ce qu'on n'est pas, on veut vraiment être ouverts à tous et on est toujours un peu en train de danser sur deux pieds ».

Et pour la suite ?

Les idées ne manquent pas chez les Jeunes cdH ! Pour l'année 2019, leur projet est prioritairement de continuer les afterworks thématiques : « On sent qu'on a touché un concept qui fonctionne et qui plaît aux gens ». Mais ils ont aussi d'autres perspectives comme des rencontres intersectorielles autour de thèmes comme la Jeunesse et l'Enseignement ou encore la mise en place de « hackathons »¹. « Mais il faut y aller progressivement, se laisser le temps de structurer les choses ». C'est tout le mal qu'on leur souhaite !



Source : Jeunes cdH



Alice DEHAESELEER
Relie-F

¹Un événement où un groupe de développeurs volontaires se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative, sur plusieurs jours (Source : Wikipédia)

Crédits

**Une publication de
Relie-F asbl**

Avenue Henri Jaspar 127
1060 Bruxelles

Tél. : 02 513 54 94
info@relie-f.be
www.relie-f.be

Parution trimestrielle
1500 exemplaires

Imprimé sur du papier
certifié FSC



Éditeur responsable
Olivier GEERKENS

Couverture
pixabay.com

Layout et graphisme
Edwin BOURQUIN

Imprimé par
www.imprimerie-doneux.be

Ont participé à ce numéro

Isabelle BALDACCHINO
Hélène BAQUET
Perceval CARTERON
Alice DEHAESELEER

Cloé DEVALCKENEER
Gabriel DUFAYS
Marc FANUEL
Isabelle GAUDISSERT

Olivier GEERKENS
Jérôme GEHRENBECK
Sophie JACQMIN
Arthur LAMBERT

Mathilde LAMBILLOTTE
Olivier LEBLANC
Jennifer LESIRE
Déborah LORENZINO

Justine MINOT
Marine THIRION

LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE.be



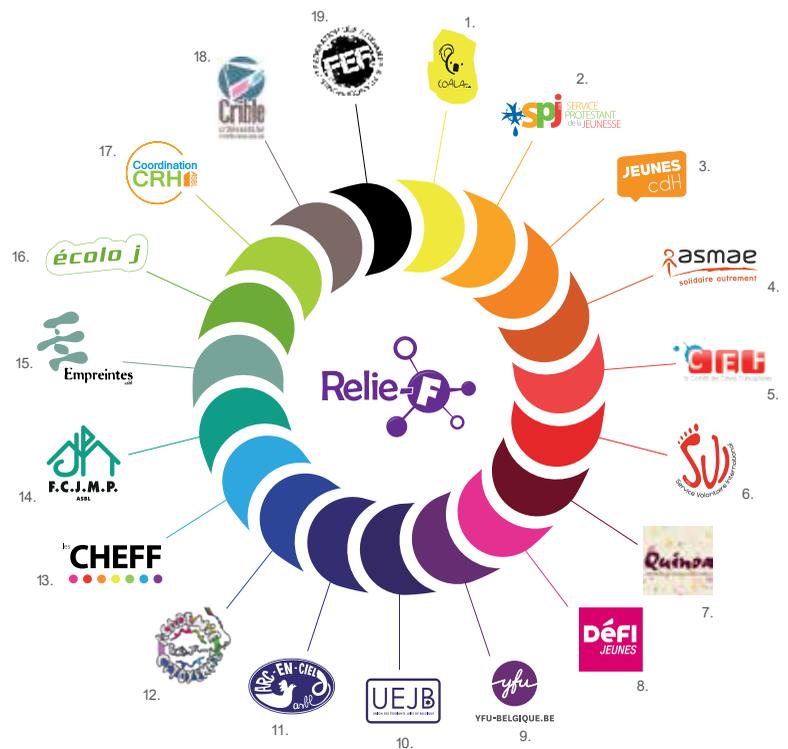
Plate-forme associative des Organisations de Jeunesse



Relie-F soutient les dynamiques développées par ses associations de Jeunesse membres et contribue à valoriser leur travail auprès de la société civile et des pouvoirs publics.

À ce jour, Relie-F représente 20 associations de Jeunes, dont 19 Organisations de Jeunesse reconnues, aux identités contrastées et riches en diversité. La fédération vit le pluralisme et réaffirme que la différence est une richesse sur laquelle peuvent se construire des projets durables.

Relie-F travaille également à la dépiarisation des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Imaginez deux Jeunesses confessionnelles, trois Jeunesses politiques, deux organisations étudiantes, des organisateurs de Centres de Vacances, des Centres de Jeunes, des éducateurs à la paix, à l'éco-citoyenneté ou aux relations Nord/Sud, qui se parlent, s'entendent et font vivre un projet associatif durable !



Relie-F et ses OJ membres

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Relie-F asbl
 📍 Avenue Henri Jaspar 127
 1060 Bruxelles
 ☎ 02 513 54 94</p> | <p>6. Service Volontaire International
 ☎ 02 888 67 13
 🌐 www.servicevolontaire.org</p> | <p>13. Cercles Homosexuels Estudiantins Fr. Fédérés
 ☎ 081 41 44 60
 🌐 www.lescheff.be</p> |
| <p>📍 Clos des Quatre Vents 21
 1332 Genval
 ☎ 02 654 26 54
 🌐 www.relie-f.be</p> | <p>7. Quinoa
 ☎ 02 893 08 70
 🌐 www.quinoa.be</p> | <p>14. Fédération Centres de Jeunes en Milieu Populaire
 ☎ 02 513 64 48
 🌐 www.fcjmp.be</p> |
| <p>1. Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs
 ☎ 010 22 44 49
 🌐 www.coala.be</p> | <p>8. DéFI Jeunes
 ☎ 02 538 02 71
 🌐 www.defijeunes.be</p> | <p>15. Empreintes
 ☎ 081 39 06 60
 🌐 www.empreintes.be</p> |
| <p>2. Service Protestant de la Jeunesse
 ☎ 02 510 61 61
 🌐 www.spj.be</p> | <p>9. YFU Bruxelles-Wallonie
 ☎ 04 223 76 68
 🌐 www.yfu-belgique.be</p> | <p>16. écolo j
 ☎ 02 218 62 00
 🌐 www.ecoloj.be</p> |
| <p>3. Les Jeunes cdh
 ☎ 02 238 01 79
 🌐 www.jeunescdh.be</p> | <p>10. Union des Étudiants Juifs de Belgique
 ☎ 02 649 08 08
 🌐 www.uejb.org</p> | <p>17. Coordination-CRH
 ☎ 02 354 26 24
 🌐 www.coordination-crh.be</p> |
| <p>4. Asmae
 ☎ 02 742 03 01
 🌐 www.asmae.org</p> | <p>11. Arc-en-Ciel
 ☎ 02 675 73 11
 🌐 www.arc-en-ciel.be</p> | <p>18. Crible
 ☎ 0472 47 32 71
 🌐 www.cribleasbl.be</p> |
| <p>5. Comité des Élèves Francophones
 ☎ 02 414 15 11
 🌐 www.lecef.org</p> | <p>12. Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse
 ☎ 087 44 72 80
 🌐 www.bao-j.be</p> | <p>19. Fédération des Étudiant-e-s Francophones
 ☎ 02 223 01 54
 🌐 www.fef.be</p> |

La parution de cette publication bénéficie du soutien de :

